

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-50**

**CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON AU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent la participation du maire au régime de retraite des élus municipaux constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (L.R.Q., c. R-9.3);

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter un règlement à cet effet;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le conseiller Jean-Guy Lavergne lors de l'assemblée régulière du 7 novembre 2011;

ATTENDU QUE la secrétaire trésorière, de la municipalité a procédé à une lecture complète du présent règlement lors de l'assemblée régulière du 5 décembre 2011, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par et appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 2011-49; Ce dernier statue et ordonne :

**Article 1 Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2 Titre du règlement**

Le présent règlement s'intitule « Règlement concernant l'adhésion de la municipalité de Montcerf-Lytton au régime de retraite des élus municipaux ».

**Article 3 Adhésion**

La municipalité adhère au régime de retraite des élus municipaux (RREM) constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (L.R.Q., c. R-9.3).

**Article 4 Effet rétroactif**

Le présent règlement a effet rétroactif au 01 janvier 2011.

**Article 5 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Alain Fortin  
Maire

---

Liliane Crytes  
Directrice Générale  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le : 7 novembre 2011  
Règlement adopté le : 5 décembre 2011  
Avis public publié le : 13 décembre 2011

# MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON

18, rue Principale nord  
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0  
Tél. (819) 449-4578 Fax : (819) 449-7310

## AVIS PUBLIC

Par la présente, avis vous est donné par la soussignée secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton qu'à l'assemblée régulière du 5 décembre 2011, le conseil municipal a adopté le règlement # 2011-50 intitulé;

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-50 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON AU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES DE BUREAU.

Donné à Montcerf-Lytton  
Ce 13 Décembre 2011

---

Liliane Crytes,  
Secrétaire, trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Liliane Crytes, secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié les avis public concernant le règlement 2011-50, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil Entre 9.00 et 17.00 heures.

---

Liliane Crytes,  
Secrétaire, trésorière